



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

budget

Question écrite n° 2178

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur les propositions de réforme pour garantir la sécurité juridique des usagers, faites par le Médiateur des ministères de l'économie et du budget dans son rapport d'activité au titre de l'année 2011. Le médiateur recommande de rappeler les dispositions de l'article 20 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations concernant la réorientation d'une requête auprès de l'administration compétente. Si de manière générale, les dispositions de l'article 20 précité sont mises en œuvre par les directions et services des ministères de l'économie et du budget, et rappelées dans les instructions administratives, il convient d'être vigilant sur cette exigence du législateur et il est proposé à chaque direction de la rappeler aux services pour s'assurer du traitement effectif des demandes des usagers et leur garantir l'exercice des voies de recours. Il lui demande si le Gouvernement entend mettre en œuvre cette recommandation.

Texte de la réponse

L'article 20 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration prévoit que lorsqu'une demande est adressée à une autorité administrative incompétente, cette dernière la transmet à l'autorité administrative compétente et en avise l'intéressé. Ces dispositions sont normalement connues et mises en œuvre par les directions et les services des ministères économique et financier. Toutefois, compte tenu de la recommandation du Médiateur, les directions et services des ministères ont rappelé à leurs agents l'importance qui s'attache à cette exigence légale dans les relations avec les citoyens. Ainsi la direction générale des finances publiques a rappelé par instruction aux comptables publics locaux l'obligation de transférer sans délai à l'ordonnateur toute réclamation le concernant.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2178

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Budget

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 juillet 2012](#), page 4542

Réponse publiée au JO le : [15 janvier 2013](#), page 419